

## Comité Social d'Administration Local du 12 juin 2023 Formation Spécialisée Déclaration Liminaire

Madame la Présidente de la Formation Spécialisée du CSAL,

Nous voici réuni pour la première séance du CSAL « Formation Spécialisée », instance « revisitée » au nom nébuleux qui ne dira sûrement rien aux agents alors qu'ils sont pourtant les premiers concernés !

Car, il est nécessaire de le rappeler, les CHS-CT ont été **supprimés** par application de la loi du 6 août 2019, dite de transformation publique.

Cette Loi, qui s'apparente plutôt à une destruction de la Fonction publique, semble vouloir effacer, en détruisant le nom d'origine, le rôle de cette instance pourtant essentielle.

Un peu comme si les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dérangeaient!

Les responsables politiques initiateurs de cette contre-réforme resteront dans l'histoire de notre ministère et de la Fonction Publique comme les fossoyeurs d'une instance qui a démontré toute sa pertinence dans la protection des agents, et ce, depuis plus de trente ans.

**FO DGFIP 13** en profite pour rappeler aujourd'hui sa ligne nationale, qui demande l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique responsable également du profond malaise que connaît aujourd'hui le dialogue social dans notre pays.

Pour revenir sur cette formation spécialisée, FO DGFIP 13 revendique un véritable renforcement du réseau des acteurs de prévention avec, notamment, des assistants de prévention dont le rôle central dans la politique de santé sécurité et conditions de travail nécessite des moyens à la hauteur de la mission qui leur incombe.

Cela passe par un recrutement d'acteurs de prévention en nombre suffisant, beaucoup de temps alloué à leurs missions, et une formation optimale surtout dans un département comme les Bouches du Rhône.

Parmi ces acteurs de prévention, nous ne cesserons – en national comme en local – de réclamer également des médecins de prévention en nombre suffisant pour assurer la santé et la sécurité des agents de la DGFIP.

Cela nécessite le maintien et le développement d'un réseau ministériel avec des implantations dans chaque département, et des moyens administratifs et techniques leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Concernant ce début de mandature, **FO DGFIP 13** se félicite tout de même du maintien d'une politique ministérielle de santé et sécurité au travail dont la note d'orientation doit rester la base, pour fixer les priorités concertées avec les Fédérations et déclinées dans les directions.

Cela étant, la mise en oeuvre de cette politique dans le cadre du CSAL et de la Formation Spécialisée suscitent des interrogations car, à cette heure, ni le règlement intérieur ni la circulaire de fonctionnement n'ont été publiés.

Comme pour le CSAL, il serait de bon aloi que ce règlement voit le jour au plus vite afin d'éviter des tergiversations dans le fonctionnement de cette instance.

Tout comme son nom, les contours de cette nouvelle instance restent flous, à une période où les agents ont, plus que jamais, besoin d'être soutenus compte tenu des multiples restructurations, déménagements, problèmes de sécurité... auxquels ils sont désormais confrontés chaque jour.

Les interrogations demeurent également en ce qui concerne l'articulation sur 3 niveaux des enveloppes budgétaires :

les formations spécialisées ne risquent-elles pas de se voir contrôler par un échelon régional de nature à limiter leurs initiatives locales ?

S'agissant de l'état des services Mme la Présidente de la « Formation Spécialisée », nous considérons qu'il est de notre devoir de vous interpeller à nouveau sur la situation difficile de nombre d'entre eux.

De nombreux services connaissent beaucoup de difficultés que les suppressions d'emplois n'ont eu de cesse d'accentuer.

Toutes nos missions sont impactées avec un niveau de stress toujours plus élevé pour les collègues de tous grades.

En effet, la charge de travail est en augmentation, nos accueils sont de plus en plus virtuels, les tâches quotidiennes sont de plus en plus industrialisées, et, les services fiscaux sont de plus en plus pilotés par le numérique et l'intelligence artificielle qui desservent le plus souvent le service rendu au public.

FO DGFIP 13 vous alerte solennellement sur toutes ces situations et exprime son profond désaccord avec les réformes engagées ces dernières années par la DGFIP.

Celles-ci malmènent les collectifs de travail et impactent durablement les conditions de vie au travail de vos collaborateurs de tous grades !

Nous vous rappelons une fois de plus que vous êtes personnellement responsable de la santé des personnels.